

CONTRAT DE LOCATION

La signature du responsable du groupe/ de la société entraîne simultanément la reconnaissance de nos conditions générales.(CG141201) et **notamment le point 5 concernant les modalités d'annulation.**

Un acompte de minimum 25% devra être versé afin de garantir la réservation.

Une confirmation sera adressée par email.

Lorsque le nombre exact des participants ne peut être garanti longtemps à l'avance, vous êtes priés d'indiquer un nombre maximum et minimum de participants. Le Louverain se réserve le droit d'exiger un chiffre définitif si d'autres demandes pour la même période étaient reçues ceci afin d'assurer une occupation rationnelle du centre.

DESIGNATION DU GROUPE: _____

NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE: _____

ADRESSE DU RESPONSABLE : RUE _____

NPA/LOCALITE: _____

TELEPHONE: _____ PORTABLE: _____

FAX: _____ E-MAIL: _____

DATE DU SEJOUR: du _____ au _____ heure d'arrivée: _____ départ: _____

GENRE DE RENCONTRE: _____

PARTICIPANTS: Adultes (+16ans) _____ Jeunes (-16ans) _____

REMARQUES: _____

HEBERGEMENT : Nombre de Chambres : _____

Nombre de Personnes: _____

Le fichier Excel « LC141201-Listes Chambres Louverain » est à votre disposition pour la répartition des chambres

REPAS: Premier repas le _____ Dernier repas le _____

Repas végétariens OUI/NON Nombre: _____

Remarques / allergies: _____

MATERIEL DIDACTIQUE*: Rétro-projecteur / Lecteur DVD / Sonorisation (HT Bose) / Flip charts /
Beamer / Micro HF / Piano / Tatami / Estrade 4m2

ACCOMPAGNEMENT*: Randonnées / Visites

UTILISATION DE SALLES *: Grande salle (170 pers.) / Bibliothèque(14 pers.) / Salon cheminée bas (25 pers.)
/ Salon cheminée haut (25 pers.) / Salon rose (8 pers.) / Salle méditation (80 pers.)

Attention: veuillez joindre le programme de votre groupe à cet envoi ou nous le faire parvenir 10 jours avant le début de votre séjour, ceci afin d'optimiser l'utilisation de toutes les salles avec tous les locataires.

Les locataires se munissent de chaussures d'intérieur. Par souci écologique, nous ne changeons pas votre literie durant votre séjour, sauf si celui-ci est supérieur à une semaine.

L'apport de nourriture ou de boisson dans l'établissement n'est pas autorisé. Sous dérogation du Louverain des boissons pourront être apportées avec une facturation de droits de bouchons selon nos conditions générales.

*soulignez la mention qui convient

Date et signature du responsable: _____